



« L'HISTOIRE BREVE ET MECONNUE DU PENSIONNAT DE LA BALEINE »

Par Marc-Alphonse FORGET (SAHM)

Une histoire brève et méconnue !

Histoire brève, car si ce pensionnat a fonctionné comme nous le verrons, une bonne trentaine d'années, son activité en termes de fréquentation n'a été importante que pendant une dizaine d'années, entre 1850 et 1860.

Histoire méconnue, car manifestement l'existence de ce pensionnat n'a pas marqué la mémoire collective de la population de la Baleine et du Canton. Sur la Baleine, seules trois personnes parmi celles que nous avons rencontrées savaient que ce pensionnat avait existé : Agnès OLLIVIER, Jean-Michel et Jeannine MARCADIER. Dans le Canton, à part Jacky BRIONNE et Jean-Claude BISSON avec qui nous avons travaillé il y a quelques années sur le presbytère de La Baleine, seules quelques personnes de Saint Denis le Gast, monsieur et madame Roger JOURDAN, monsieur et madame Gérard LENOAN, Denise VERON. Déjà en son temps, l'existence de ce pensionnat étonnait. Lors d'une visite pastorale à La Baleine en 1863, Mgr BRAVARD évêque de Coutances « découvrit à sa grande surprise, un pensionnat d'une vingtaine d'enfants dirigé par un prêtre », nous dit Joseph TOUSSAINT dans son livre sur Mgr BRAVARD.

Nous aurions pu dire aussi « Histoire improbable », car la Baleine aujourd'hui 92 habitants, en comptait 540 (son plus haut pic démographique) en 1821, 375 en 1866, pour tomber à 303 en 1872 et 278 en 1876. Donc un village de petite taille comparé à ses voisins qui avaient en 1846 : Gavray 2035 habitants, Hambye 3535 habitants ou Saint Denis le Gast 1635 habitants. En outre, un village peu facile d'accès, niché au cœur la vallée de la Sienne.

L'histoire du pensionnat de la Baleine

Commençons notre récit en 1824

Pour décrire l'histoire de ce pensionnat nous commencerons notre récit en 1824. Pourquoi cette date ? Parce qu'un document d'enquête statistique concernant les écoles primaires du Diocèse de Coutances (voir annexe N°1), rempli par le curé de l'époque monsieur DESHOGUES nous informe qu'à La Baleine, faute de fonds, il n'existe pas d'école. Monsieur DESHOGUES ajoute un commentaire : « le voeu des habitants et le mien est bien sans doute d'avoir un instituteur, mais ce qui nous manque ce sont des fonds. » Nous avons également choisi cette date, car comme nous le verrons, l'histoire du pensionnat est très imbriquée à celle de l'école communale de garçons.

1828 : la donation des époux JOUAULT

Les choses vont bouger en 1828. Cela grâce à une donation* de Mr Charles JOUAULT et de Me Marie LELANDAIS son épouse. Donation de 500 francs de rente annuelle, pour fonder le premier poste pour un prêtre qui prendrait le titre d'instituteur. Tiré de l'acte de donation : « Il sera chargé d'instruire

et tenir aussi gratis l'école des garçons pauvres de La Baleine jusqu'à leur première communion. Il instruira aussi gratis jusqu'à leur première communion, les garçons du fermier qui occupera la terre de La Masure appartenant aux fondateurs. En contre partie, Il devrait y avoir une messe de dite pour le fondateur tous les dimanche et fêtes d'obligation et aux principales fêtes de la sainte vierge (annonciation, nativité, purification et assomption. » Charles JOUAULT et son épouse sont issus tous deux de familles liées à la fabrication du papier. Le couple ayant profité du rachat de biens nationaux, est propriétaire du domaine de la Roche Tesson y compris le moulin à La Colombe en 1806 ; puis d'une fabrique de papier à La Mancellière à Percy (qui cessera rapidement de fonctionner), celles de Saint Denis le Gast (achetée à Deschamps). A Saint Denis le Gast il possède maison, terres et autres biens. A la Baleine, le couple est propriétaire des fermes de La Blonderie et de La Masure.

**L'acte de donation (voir annexe n°2 : copie du testament de Charles JOUAULT et Marie LELANDAIS) fut établi par Me Lefebvre notaire à Gavray le 27 janvier 1828. L'ordonnance royale autorisant la donation est datée du 14 janvier 1829 et l'acceptation du legs le 19 janvier 1829 devant maître Lefebvre. (AEC : T49). Epitaphe « à la mémoire de Mr Charles Jouault, propriétaire, donateur des cloches e Saint-Denis le Gast, fondateur de 500 francs de rente pour une 1^{ère} messe et pour un instituteur à la commune de La Baleine, décédé en cette paroisse (La Bloutière) le 14 juillet 1837 âgé de 77 ans, de Profondis. »*

Grâce à cette donation, un premier prêtre habitué, instituteur, arrive à La Baleine en 1828, il s'agit de monsieur DOUBLET né à Soulles.

Monsieur DOUBLET est remplacé en 1829 par l'abbé HEBERT qui restera instituteur jusqu'en 1836. Lui-même, sera remplacé par l'abbé MALHERBE qui fera un court passage de juin 1836 à fin 1836. Ensuite, c'est l'abbé BOULANGER qui reste de 1837 à 1843. En 1843, c'est l'arrivée de l'abbé Alexandre LETOUSEY qui nous allons le voir a été le vrai promoteur du pensionnat.

Une question se pose : où l'école se faisait-elle entre 1828 et 1843, voire 1845/1846 ? Il n'y a pas trace dans les textes, de bâtiment spécifiquement dédié à l'école. Deux hypothèses peuvent être envisagées :

- Les cours ont pu se dérouler au presbytère,
- Ils ont également pu se dérouler dans une maison louée par ou pour le prêtre instituteur, c'est une pratique très répandue à l'époque. Cela étant, au bourg, en dehors du presbytère et des bâtiments du moulin, l'examen du cadastre napoléonien de 1823 (annexe 7) laisse apparaître simplement deux ou trois bâtiments qui pourraient être des maisons. Nous y reviendrons.

1841 : Achat par la commune de deux portions de terrain pour bâtir une maison d'école pour les garçons

Une vente de deux portions de terrain par Grégoire FONTENAY, cultivateur, est faite en faveur de la commune, destinée à bâtir une maison d'école pour les garçons, moyennant 270 francs le 27 décembre 1841.

1842 : la commune attribue une adjudication pour la construction d'un bâtiment d'école

Une adjudication des travaux pour la construction d'une maison d'école est attribuée au profit de Jean Pierre VIMOND, menuisier demeurant à La Baleine et de Louis HERVIEU, maçon à Ver, moyennant 4000 francs, les 15 mai et 28 juin 1842.

1843 : le 25 mars accord entre la mairie, le conseil de Fabrique et le curé monsieur CIRON pour la construction du bâtiment de l'école

Le 25 mars 1843, un accord est passé entre la commune de la Baleine, la Fabrique et le curé monsieur CIRON. Il y est convenu et arrêté ce qui suit (en annexe 3 voir copie de l'original issu des registres de la Fabrique):

Article 1

L'école à construire pour la commune sera établie sur le terrain à l'ouest du presbytère et dans le prolongement de ce bâtiment à partir du pignon ouest actuel.

Article 2

Il sera ménagé dans la nouvelle et dans la partie contigüe au presbytère vers le nord un petit office qui formera dépendance du presbytère au rez-de-chaussée, parce que la superficie de petit bâtiment restera une dépendance de l'école ; cet office aura 4 mètre 50 centimètres de longueur de l'est à l'ouest et 2M50 de largeur.

Article 3

En construisant l'école on ne pourra établir au nord aucune fenêtre en vue directe. Mais on pourra établir des jours grillés à la hauteur et selon les prescriptions de la loi. Il est stipulé en plus outre que le verre sera dépoli.

Article 4

Le vieux bâtiment ayant servi de boulangerie formera une dépendance de l'école.

Article 5

Mr le curé et ses successeurs auront le droit d'accéder l'église et le cimetière par un sentier d'un mètre libre de largeur qui sera ménagé à l'ouest du terrain dépendant de l'école

Article 6

Les cours au midi du presbytère et de l'école seront divisées par une ligne droite dont le point de départ et d'arrivée seront pris le premier à un mètre 50 vers l'ouest de la partie extérieure du pignon ouest du presbytère et le second à un mètre 50 est vers ouest de la partie extérieure du pilier au même orient de la barrière d'entrée actuelle du presbytère

Article 7

La commune devra compléter l'isolement du pignon ouest du presbytère et réparera le canal vers nord en même temps qu'elle prolongera ce canal en face de l'école

Article 8

Pour le service des dépendances du presbytère, Mr le Curé et ses successeurs auront le droit d'accéder les dépendances avec charrue et charrette par la voie qui sera établie à cet effet près le cimetière.

Article 9

Le petit terrain acheté au sieur Fontenay formera une dépendance du presbytère ; mais bien entendu que le chemin du pont de La Baleine à Hambye sera établi sans indemnité conformément à la direction qui sera donnée par l'administration.

Article 10

Le plancher de la salle à manger du presbytère actuellement en pierre sera remplacé par un plancher en bois et les enduits appropriés.

Le présent a été arrêté pour établir les limites des propriétés respectives et parce que toutes les parties ont reconnu que c'était le moyen le plus efficace de concilier les intérêts de chacune d'elles.

Fait double et signé après lecture les ..., et un que dessus sur le registre de la mairie suivant les signatures

(Signé CIRON) avec mention Je soussigné curé de la Baleine certifie avoir eu connaissance de la transaction ci-dessus et qu'elle a dû être consigné sur le registre des délibérations Conseil

L'école qui sera ainsi construite, correspond au bâtiment actuel de l'auberge « le Krill ».

1843 : l'arrivée de monsieur Alexandre LETOUSEY

Monsieur Alexandre LETOUSEY qui sera le promoteur du pensionnat était né le 7 janvier 1815 à Saint Denis le Gast. Fils de Jean LETOUZEY (né à Saint Denis le Gast le 25 novembre 1783, décédé le 6 février 1840, toujours à Saint Denis le Gast) et de Julie Aimée ALEXANDRE (née en 1783 à Saint Denis le Gast et décédée le 27 avril 1830 à Saint Denis le Gast). Il fut ordonné prêtre le 16 mars 1841.

C'est donc un jeune prêtre, âgé de 28 ans, récemment ordonné qui arrive à la Baleine en 1843. D'après les registres consultés aux archives diocésaines de Coutances, il semble que La Baleine soit la première affectation de Alexandre LETOUZEY.

Dans les conférences ecclésiastiques de 1867 (voir annexe 4), qui retracent l'histoire religieuse de la paroisse de « août 1807 à août 1862 », on peut lire : « Avant monsieur LETOUSEY, le pensionnat de la Baleine comptait peu d'élèves et avait peu de réputation. Il le développa promptement et le fit connaître au loin, surtout au bout de quelques années lorsque les nouveaux bâtiments qui composent l'établissement furent construits et permirent à monsieur LETOUSEY d'augmenter le nombre de ses élèves. Bientôt cependant les nouveaux bâtiments eux-mêmes furent insuffisants et il fallu louer des appartements voisins. »

Le démarrage du pensionnat ?

Le texte ci-dessus, nous indique que le pensionnat a démarré avec l'abbé Doublet ou l'abbé Boulanger. L'abbé Malherbe est resté trop peu de temps pour avoir amorcé une telle action. C'est donc entre 1830 et 1843 que le pensionnat démarra modestement.

Au démarrage du pensionnat, les premiers pensionnaires devaient venir des paroisses environnantes, voire des villages de La Baleine éloignés du cœur du bourg. On peut très certainement faire un parallèle avec le démarrage du pensionnat de l'Institut des Frères de Montebourg. Le chanoine

LECACHEUX dans le premier tome sur l'Institut des Frères de Montebourg écrit : « ..l'enfant abandonné [qui avait été adopté par le Frère Directeur] devint en 1845, le premier pensionnaire de l'établissement. ... D'autres bientôt se présentèrent ; ils venaient des paroisses voisines ; comment exiger d'eux, pour suivre les cours, un voyage quotidien pendant l'hiver et la saison pluvieuse ? La charité se trouvait encore intéressée ; et voilà comment peu à peu, sans qu'on l'eût désiré, le chiffre des internes atteignit le nombre de dix ; pendant de longues années, il n'a point dépassé quinze, et la moyenne était une douzaine tout au plus. En ce temps-là, et malgré le monopole, l'Université tolérait que les instituteurs sans remplir de formalités, eussent quelques élèves en pension chez eux. L'origine du pensionnat [qui aura jusqu'à 162 pensionnaires] na pas d'autre histoire ; elle est touchante dans sa simplicité. Ceux qui vinrent en ces premiers temps étaient traités comme les enfants de la famille. »

Sans doute qu'à La Baleine quelques pensionnaires ont été accueillis dans cet esprit de charité et de service aux familles. D'autant que comme il est noté dans le texte du chanoine LECACHEUX, l'université tolérait que les instituteurs eussent quelques pensionnaires chez eux, cela sans remplir de formalités.

Concernant le(s) bâtiment(s) du pensionnat

Lorsque monsieur LETOUSEY arrive, les nouveaux bâtiments ne sont pas construits, puisque l'accord entre la mairie, le conseil de Fabrique et le curé monsieur CIRON, n'a été signé que le 25 mars 1843. Si la construction a été entreprise rapidement, il est probable qu'il faille attendre fin 1844 ou courant 1845, voire début 1846 pour que la construction soit achevée.

Ce qui est certain c'est qu'en 1846, il y a eu une cérémonie de distribution des prix. Agnès OLLIVIER ancien maire de la Baleine, nous a remis un livre de prix reçu par son arrière grand-oncle « Rodolphe NEEL » le 19 août 1846. Le certificat de prix (voir annexe n° 5) comporte la double mention : « Pensionnat primaire et école communale de LA BALEINE. »

Concernant les bâtiments du pensionnat, plusieurs enseignements peuvent être tirés du texte des conférences ecclésiastiques.

Dans le texte des conférences ecclésiastiques, il est fait référence à de nouveaux bâtiments, donc ceux de l'école et ceux du pensionnat. A l'arrivée de l'abbé LETOUSEY, il n'existe pas de bâtiments d'école. Où dormaient les quelques pensionnaires, peu nombreux nous dit-on (certainement moins de dix, compte tenu des infrastructures existantes) ? Peut-être au presbytère ou dans une maison louée par ou pour le prêtre instituteur. En dehors du bâtiment dont la construction est décidée le 25 mars 1843, nous n'avons pas trace d'autre construction. Il est donc probable que les nouveaux bâtiments intégraient au rez-de-chaussée : la partie école (les classes), le réfectoire et que le premier étage servait de dortoir. Aujourd'hui, dans le bâtiment du Krill, il existe 5 grandes chambres, plus salle de bain. Ce premier étage pouvait donc accueillir entre vingt et trente pensionnaires, car il faut aussi tenir compte de la place nécessaire pour les surveillants d'internat, un au minimum, peut-être deux.

Lorsque le pensionnat va atteindre son apogée en termes de fréquentation entre 1850 et 1860, les conférences ecclésiastiques nous indiquent : « pendant près de dix ans le pensionnat de La Baleine compte de 60 à 70 élèves, non seulement des paroisses voisines, ou du canton, mais encore de paroisses plus éloignées et même étrangères au département. » Est-ce que

ces 60 à 70 élèves incluent également les « externes », élèves habitant La Baleine, c'est possible. Les externes devaient représenter 20 à 25 élèves. L'étude des registres « des rôles trimestriels de la rétribution scolaire entre 1869 et 1875 (voir annexe 6 tableau de synthèse) nous permet de faire cette estimation. Si le chiffre de 60 à 70 élèves inclus les externes, ça signifie que nous avons entre 40 et 50 pensionnaires. Dans ce cas, 20 à 30 pensionnaires devaient loger à l'extérieur du pensionnat. Si le chiffre de 60 à 70 élèves n'inclut pas les externes, ça veut dire que 40 à 50 pensionnaires devaient loger à l'extérieur, ce qui paraît beaucoup compte tenu de la densité d'habitations au cœur du bourg. Comme nous l'avons déjà noté, l'étude du cadastre Napoléon de 1823 (voir annexe 7) montre qu'en dehors du presbytère et du moulin, il y a au maximum trois bâtisses qui peuvent être des maisons. Au-delà du cœur du bourg, à distance raisonnable à pieds, les élèves pouvaient loger au village du pont, au manoir, au village du Parc, à la Doitie, à La Blanquerie ou côté Saint Denis le Gast au village des Planches ou à celui de Livée.

L'hypothèse d'un bâtiment, hors l'école, n'est à ce jour étayée sur aucun document, mais est probable. Ce qui est certain, c'est qu'au cœur de bourg à cette époque 1843/1850 aucun bâtiment d'importance n'est construit. Quand on regarde attentivement le cadastre Napoléon, il existe face à l'école deux bâtiments d'importance que nous figurons et entourons en rouge sur l'annexe 8. L'un de ces bâtiments a-t-il servi de dortoir et/ou de réfectoire, c'est une possibilité, voire une probabilité. Agnès OLLIVIER, nous a rapporté que Emile JAMET, vieil habitant de La Baleine (aujourd'hui décédé), témoin fiable, tenait de ses parents et grands-parents eux-mêmes habitants de La Baleine, que le pensionnat se trouvait en face de l'école. Ces bâtiments n'existent plus aujourd'hui. Quand on regarde une photo aérienne prise en 1960 (annexe 9), on y voit nettement les traces probables (entourées en rouge sur l'annexe 9) d'un des deux bâtiments, derrière l'actuelle maison de Madame Martine ALEXANDRE. Ce bâtiment d'importance, a très certainement pu servir à loger des pensionnaires, voire conjointement de réfectoire (quand le pensionnat a connu son pic de fréquentation entre 1850 et 1860, il aurait été extrêmement difficile au niveau du ré de chaussée de l'école de faire cohabiter classes et réfectoire). Si ce bâtiment a servi de dortoir et réfectoire, il avait dû-être loué par Monsieur LETOUSEY. Cette hypothèse est renforcée par le fait suivant. L'examen de la matrice générale des contributions foncières entre 1850 et 1881, montre que, avant d'être curé de La Baleine en 1869, Alexandre LETOUSEY n'habite pas au presbytère. Il est recensé sous le vocable de « instituteur et maître de pensionnat habitant le bourg ». Alors que le curé monsieur CIRON, est recensé comme habitant le presbytère. Alexandre LETOUSEY a donc très certainement loué l'une des deux maisons apparaissant en rouge sur l'annexe 8.

Une habitante de Saint Denis le Gast, Denise VERON, aujourd'hui âgée de plus de quatre-vingt ans, nous a rapporté que petite, sa grand-mère (née en 1870) l'avait conduite au manoir de La Baleine et lui avait dit qu'autrefois c'était un pensionnat. A l'époque, le domaine du Manoir appartenait à monsieur Gilles Désiré BLOUET ancien procureur du Roi à Coutances, puis Président du tribunal. Les bâtiments du manoir auraient certes pu abriter le dortoir et le réfectoire. Plus vraisemblablement le manoir a peut-être accueilli des pensionnaires en surnombre. Nous avons contacté monsieur Gilles BECHET, fils de l'actuel propriétaire du manoir madame Marie Thérèse BECHET (âgée aujourd'hui de 98 ans). Monsieur Gilles BECHET n'a jamais entendu parler de cela et n'a rien trouvé dans les documents en possession de sa famille. Notons qu'à l'époque, le lieu de résidence principale de monsieur Gilles Désiré BLOUET était à Coutances.

Ajoutons que les délibérations du conseil municipal de la Baleine entre le 12 février 1860 et le 10 août 1877 ne font jamais référence à un bâtiment spécifique du pensionnat (en dehors du bâtiment d'école de garçons), alors qu'elles définissent chaque année la rétribution scolaire, le traitement de

l'instituteur et celui de l'institutrice. On ne trouve également aucune trace dans les comptes de la Fabrique.

Une école commune au pensionnat et aux élèves externes de La Baleine

L'étude du certificat de remise des prix de Rodolphe NEEL (annexe 5) est intéressante car elle nous indique que l'enseignement était commun aux élèves pensionnaires et aux élèves externes de La Baleine. En effet, y figure l'intitulé :

« PENSIONNAT PRIMAIRE ET ECOLE COMMUNALE DE LA BALEINE »

Un certificat de remise des prix très postérieur, puisqu'il date du 25 juillet 1861 (voir annexe n° 10), concernant Jules GUILLARD grand père de mesdames Jacqueline JOURDAN et Simone LENOAN, habitantes de Saint Denis le Gast comporte la mention : « PENSIONNAT ET ECOLE COMMUNALE DE LA BALEINE. » Par rapport au précédent certificat, a disparu la mention de « primaire ». Est-ce à dire que le pensionnat a élevé son niveau scolaire. C'est une possibilité (ainsi Jules GUILLARD élève en 1862 avait alors 14 ans, donc plus âgé que l'âge de première communion). De son côté, le chanoine Toussaint dans son livre sur monseigneur BRAVARD parle de ce : « petit collège de La Baleine ».

L'âge d'or du pensionnat de La Baleine : 1850 – 1860

Si nous reprenons le texte des conférences ecclésiastiques, voici ce que l'on peut lire (annexe 4): « Pendant près de 10 ans, le pensionnat de la Baleine compte de 60 à 70 élèves, non seulement des paroisses voisines ou du canton, mais encore de paroisses plus éloignées et même étrangères au département. Le zèle et le dévouement sans borne de Mr. LETOUSEY furent la cause principale de ces progrès si rapides. Il su gagner la confiance des familles par l'affection et l'attachement qu'il montrait pour ses élèves et par la générosité et le désintéressement avec lesquels il les traitait.

L'éclat et la solennité qu'il donnait à la distribution des prix, contribuèrent aussi beaucoup à développer la réputation de son établissement. On peut dire qu'elle était aussi solennelle que dans les établissements diocésains. Un personnage de distinction était appelé à les présider monsieur LEBREC, vicaire général, monsieur GILBERT alors supérieur du petit séminaire, monsieur PARET chanoine titulaire, monsieur BLOUET Président du tribunal civil ont daigné répondre à cet appel. La musique de Granville est venue plusieurs fois égayer la fête. A la musique instrumentale se joignait la musique vocale. Et puis, ce qui donnait encore plus d'éclat à la solennité c'était le concours, la multitude du peuple qui venait de partout pour assister à la fête. »

A la lecture de ce texte, on peut mesurer l'implication de monsieur LETOUSEY et pour reprendre une terminologie contemporaine son sens du « marketing évènementiel » pour promouvoir le pensionnat au travers de la cérémonie de remise des prix. A l'annexe 11, nous reproduisons la couverture du livre de prix reçu en juillet 1861 par Jules GUILLARD.

Le déclin et la fin du pensionnat

Reprenons à nouveau le texte des conférences ecclésiastiques : « Le pensionnat de Mr LETOUSEY demeura florissant jusqu'en 1860, époque à laquelle il annonça publiquement dans une distribution des prix, qu'il ne recevrait plus un aussi grand nombre d'élèves, qu'il priait les familles de porter leurs regards d'un autre côté. Cependant, il en conserva encore quelques-uns, jusqu'à une vingtaine pendant plusieurs années. Il atteint presque ce nombre aujourd'hui (en 1867). Si monsieur LETOUZEY se retire comme il en a l'intention, le pensionnat de la Baleine se trouvera anéanti, à moins que Monseigneur ne veuille bien le relever. »

Pour quelles raisons monsieur LETOUSEY décide-t-il de réduire ainsi l'activité du pensionnat, nous ne le savons pas. En 1860, ça fait 17 ans qu'il le dirige, il est alors âgé de 45 ans. Fatigue, démotivation, autre projet..., pas de réponse à ces questions. Nous savons qu'en 1863, Monseigneur BRAVARD lors de sa première tournée de visites pastorales se rend à La BALEINE. Le chanoine TOUSSAINT relate ainsi cette visite : « Qui n'aurait jamais eu l'idée d'aller dénicher dans un coin champêtre aussi écarté des routes, dans ces bois touffus qu'arrose la Sienne, un petit pensionnat d'une vingtaine d'enfants dirigé par un prêtre ? C'est ce que découvrit à sa grande surprise, lors de sa première visite pastorale en 1863, Monseigneur BRAVARD, dans le petit village de La Baleine, entre Hambye et Gavray. Il admira, certes, le dévouement du bon abbé LETOUSEY qui depuis de nombreuses années consacrait son temps et ses peines à cette tâche obscure mais si profitable. » Puis, citant le chanoine LECACHEUX, dans « L'institut des frères de Montebourg », il ajoute : « Préoccupé de leurs finances en détresse [de l'Institut des Frères e Montebourg] comme de leur formation à la vie pauvre des religieux, monseigneur BRAVARD s'ingéniait à leur créer des ressources. Ses tentatives n'étaient pas toujours heureuses. Dans sa première visite pastorale, il découvrit à La Baleine, au pays de Gavray, un petit pensionnat minuscule tenu par un digne ecclésiastique, monsieur l'abbé LETOUSEY. Ce qui lui déplut, ce fut de voir deux sous-maîtres laïques. En ayant manifesté son étonnement, sa surprise redoubla quand le prêtre directeur lui avoua franchement qu'il n'avait pas osé demander des Frères, n'ayant que 300 francs à offrir pour chacun des sous maîtres qu'il avait sous ses ordres. Le prélat jugea qu'il avait eu tort. Estimant comme une bonne aubaine ce double traitement de 300 francs, il fit aussitôt à l'abbé LETOUZEY la proposition de lui adjoindre, au même prix, deux frères de Montebourg. Celui-ci en bon normand, sachant la combinaison fort délicate, ne s'en souciant qu'à demi, se garda bien de contredire séance tenante. Il se confondait en remerciements. La nuit ayant porté conseil, à tête réfléchie, dans une lettre fort détaillée, il posa ses conditions. Elles étaient draconiennes. Il s'attendait à un refus. Le prélat accepta tout et le fit savoir aux frères. Ils devaient, entre autres exigences, fournir deux Frères capables ; un surtout devait être distingué par toutes les qualités d'un bon instituteur, propre à former des élèves, déjà avancés. Je tiens singulièrement ajoutait Monseigneur, à ce que vous acceptiez ces propositions, fallût-il faire le sacrifice de quelque autre poste. Les 600 francs l'avaient séduit, avec la perspective d'une future succession, nullement promise par le maître de pension. En examinant dans le détail le genre de vie d'un sous maître, il se trouva que ces Frères capables, distingués, outre les classes réglementaires, avaient à assurer la surveillance des dortoirs, des réfectoires, des récréations et des promenades. On tombait dans un esclavage de jour et de nuit ; de la vie religieuse, il ne restait que l'habit. En un mot le projet était de tout point irréalisable. On l'abandonna à la satisfaction commune du maître de pension et de la communauté. »

Le chanoine TOUSSAINT ajoute : « Avec ou sans la protection de l'évêque de

Coutances, ce petit collège de La Baleine poursuit sa modeste carrière, »

Toujours en citant le chanoine TOUSSAINT : « L'abbé Alexandre LETOUSEY, tout en conservant la charge de son pensionnat, fut nommé le 8 juin 1869 curé de La Baleine, mais donna sa démission le 20 septembre 1873 ».

En 1869 lorsque l'abbé LETOUSEY est nommé curé, la charge d'instituteur est assurée par l'abbé CERVELLE qui la conservera jusqu'au départ de monsieur LETOUSEY en 1873.

A son départ en 1873, l'abbé LETOUSEY transmet la charge d'instituteur et de maître du pensionnat à l'abbé Paul LEMARQUAND qui l'assurera de 1873 à 1874. Le relais sera pris par l'abbé DELAROCHE (né à Ducey en 1827) qui assumera le rôle d'instituteur et de maître de pension jusqu'en 1876 où il démissionne pour prendre la cure de Fontenay, près de Mortain, où il décèdera en 1877. Le départ de l'abbé Delaroche signe la fin du pensionnat.

Quelles personnes célèbres au pensionnat de la Baleine ?

Le chanoine TOUSSAINT indique que : « Le jeune poète de Gavray, Armand Le Bailly, a dû y être quelque temps professeur ou surveillant. »

Ce qui par contre est certain c'est que Alphonse QUINETTE, écrivain et poète de Gavray, a fréquenté le pensionnat de la Baleine au moins en 1945. L'un de ses poèmes intitulé « Un déserteur » fait nommément référence au pensionnat, citons cette strophe :

« En ce temps-là, fort lointain,

J'étais à la Baleine élève,

Ne dépensant pas au latin

Le zèle d'un bénédictin

Qui tard se couche et tôt se lève »

La référence faite au latin renforce la possibilité de « petit collège ».

Un deuxième poème : « Au collège de, la veille des vacances » fait peut-être référence au pensionnat.

Notons également que Alphonse LAIR, né à Saint Denis le Gast en 1833, a fréquenté le pensionnat. Il fera une très belle carrière dans l'enseignement, étant proviseur de lycées d'importance comme celui de Nice. Il présidera l'association des anciens élèves du lycée de Coutances pendant plusieurs années. Il sera nommé chevalier de la Légion d'honneur le 14 août 1880.

Pour conclure

Le texte de Joseph TOUSSAINT est riche d'enseignement sur plusieurs points.

Tout d'abord, il nous montre que L'abbé LETOUSEY est un homme habile, sans aucun doute déterminé et attaché à son indépendance.

Une autre information intéressante est de savoir que lorsque le pensionnat ne compte plus qu'une vingtaine de pensionnaires auxquels il faut ajouter les élèves externes, il y a deux sous maîtres.

Lorsque le pensionnat comptait 60 à 70 élèves ou pensionnaires, on peut penser en faisant une péréquation qu'il y avait au minimum quatre sous maîtres.

Autre information intéressante, la rémunération des sous maîtres : 300 francs par an. En examinant le registre des délibérations du conseil municipal de la Baleine entre 1861 et 1864 (voir annexe 12), on constate que dans le même temps l'instituteur, donc l'abbé LETOUZEY touche 600 francs par an et l'institutrice pour l'école des filles touche elle 300 francs par an (L'école de fille a du être créée vers 1860/1861, puisque la rémunération de l'institutrice apparaît dans le registre des délibérations du conseil municipal en 1861 [on retrouve trace de cela à la même époque dans les registres de la Fabrique]. Cela a dû se faire sous la houlette de Alexandre LETOUZEY (avec l'appui du maire de l'époque monsieur DUPONT favorable à l'établissement d'une école de fille dans le fil des recommandations de la loi Falloux). En effet, un peu plus tard en 1866, un bail est signé entre la commune et l'abbé LETOUZEY, d'une maison et de deux parcelles de jardin pour l'école des filles, moyennant 150 francs. Comme il est rapporté par Joseph TOUSSAINT, toucher 300 francs par an pour un sous maître avec le cumul des charges d'enseignant, de surveillant de dortoir, de réfectoire, de récréation et de promenade, cela confine à une forme d'esclavage. D'autant qu'il est probable que les pensionnaires ou du moins certains d'entre eux, ne rentraient pas chez eux toutes les semaines. Ce qui supposait donc aussi une présence dominicale.

Cette recherche a été l'occasion d'avoir fait revivre l'histoire oubliée et improbable de ce pensionnat. Histoire qui s'étalera sur plus de trente ans, avec une réelle pointe d'activité sur 10 ans entre 1850 et 1860. **Cette pointe d'activité et le succès incontestable du pensionnat, sont dus à la volonté, au talent, à l'implication et à la motivation d'un homme, l'abbé Alexandre LETOUZEY. Pour quelles raisons décide-t-il en 1860 de réduire l'activité du pensionnat ? Cela reste une inconnue.** Ce qui est également très intéressant dans l'histoire de ce pensionnat, c'est la cohabitation, la fusion entre le pensionnat et l'école communale. Nul doute que pour les garçons de la Baleine fréquentant l'école, ce fut l'occasion d'une ouverture et d'un brassage fertile avec les enfants venus d'autres villages, voire d'autres départements. Le pensionnat fut forcément un pourvoyeur d'activités et de revenus pour certains habitants de La Baleine (personnels de cuisine, locations de chambres...). Ce fut une façon de rompre l'isolement de ce village alors difficilement accessible. Et puis n'oublions pas que cette aventure est partie de la générosité d'un couple, monsieur et madame Charles JOUAULT. Pour ce couple qui n'avait pas d'enfants, quelle plus belle récompense que d'avoir contribué à l'instruction, à l'éducation, au développement, à la réussite de nombreux enfants. Car nul doute qu'avec un homme comme l'abbé LETOUZEY l'exigence de qualité dans l'enseignement était élevée. Nous avons parlé plus haut des certificats de remise de prix de Jules GUILLARD. Madame Jacqueline JOURDAN a conservé trois cahiers de son grand père. On peut y constater l'application de l'écriture, sans aucun doute fruit de l'exigence des maîtres. Concernant le contenu de ces cahiers on peut y constater la place importante tenue par la morale et l'éducation aux bonnes manières. Presque chaque fin de texte, en bas de page, se termine par cette mention très émouvante : « Fait par Jules GUILLARD de Saint Denis le Gast en pension à la Baleine » (voir annexe 12). Jules eut une vie exemplaire, conducteur de calèche et exploitant agricole, marié tardivement à l'âge de 58 ans avec Angèle LEPAGE, de vingt-cinq ans sa cadette, il eut deux filles à qui il aimait raconter son enfance au pensionnat de la Baleine. Jules est présent sur une photo de 1936 aux côtés de son épouse (annexe 13), il décèdera le 25 avril 1939 dans sa quatre-vingt onzième année. Merci Alexandre LETOUZEY pour tous les petits garçons dont vous avez contribué à faire des hommes de qualité, comme ce fut le cas pour Rodolphe NEEL et Jules GUILLARD.

Après son départ de La Baleine, il est probable que Alexandre LETOUZEY se soit retiré à Saint Denis le Gast d'où il était originaire. Les registres des personnels religieux de la Manche que nous avons consulté aux archives diocésaines, ne mentionnent aucune nouvelle affectation entre son départ de la Baleine et son décès. Sur sa pierre tombale (annexe 14), figure l'inscription suivante : « ALEXANDRE LETOUZEY – INSTITUTEUR – PUIS CURE DE LA BALEINE. » Ce qui laisse à penser que La Baleine fut bien sa dernière affectation et donc sa seule affectation. En 1873, il est âgé de 58 ans. Il décèdera à Saint Denis le Gast le 10 mars 1894, où il sera inhumé le 13 mars en présence des prêtres du doyenné de Gavray. Sa tombe est toujours visible au cimetière de Saint Denis le Gast près de la grande croix du cimetière. A quelques dizaines de mètres de la sépulture de Alexandre LETOUZEY, repose Jules GUILLARD. Ce n'est donc pas sans émotions que l'on peut constater que le maître de pension et le pensionnaire se sont retrouvés pour cheminer ensemble dans les méandres de l'éternité. Sans doute se reconnaîtront-ils dans cette strophe de Alphonse Quinette, tiré de « Au collège de... la veille des vacances » où le vieil aumônier, peut-être, sans doute Alexandre LETOUZEY, dit à ses pensionnaires en cette veille de vacances :

« Amusez-vous, je vous le dis...
« Allez dans ce bon paradis
« Réserve pour vous sur la terre
« Au foyer des parents aimés,
« Courir par les champs embaumés !
« C'est un régime salubre

QUELQUES POINTS DE REPERES APRES LE PENSIONNAT

Les bâtiments de l'école de garçons de la Baleine et du pensionnat sont devenus les bâtiments de l'école publique primaire.

L'école s'y est déroulée jusqu'à l'ouverture d'un nouveau groupe scolaire mixte vers 1957/1958 (A noter qu'entre 1945 et 1947, compte tenu des dégâts subis suite aux bombardements, l'école s'est transférée dans la bâtisse du manoir – en annexe 15, nous avons mis une photo de classe prise en 1947 au manoir de La Baleine). Le nouveau bâtiment est situé derrière le presbytère et l'ancienne école. Il pouvait accueillir 36 élèves.

La fermeture de l'école de La Baleine interviendra en 1981. La dernière institutrice est madame ALEXANDRE.

Une auberge ouvrira dans les locaux de l'ancienne école/pensionnat en 1984. Monsieur LEMONNIER alors maire de La Baleine fait acheter la licence IV par la commune.

Plusieurs exploitants se sont succédés avec plus ou moins de bonheur. Depuis le 1^{er} avril 2006 Sandrine et David LECHEVALLIER exploitent l'auberge sous l'enseigne le « KRILL ». Grâce à un accueil toujours convivial et chaleureux, grâce aussi à une cuisine très axée sur les produits de terroir et les saisons, grâce également à l'organisation de concerts, ils ont su attirer et fidéliser une clientèle nombreuse. Comme pour l'ancien pensionnat ils attirent cette clientèle bien au-delà des limites du canton et du département. L'auberge est classée « Café de pays et assiette de pays » depuis 2012. Avec un peu d'attention, en fermant les yeux, vous y entendrez peut-être les cris joyeux, les rires, les bavardages... des anciens élèves du pensionnat.

A noter que la mairie est installée dans ce qui était autrefois le préau de l'école. Avant elle occupait le premier étage de l'ancienne école/pensionnat.

Notons également que l'ancienne cloche de l'école/pensionnat qui a été cachée pendant la seconde guerre mondiale, est installée depuis 1993 dans le clocher de la chapelle de La Baleine. Cela grâce aux efforts déployés par Janine MARCADIER, Présidente de l'association de sauvegarde de la chapelle. Ainsi nous pouvons encore entendre le son de cette cloche qui sonnait l'appel aux cours, les récréations, la fin des cours et certainement l'appel au réfectoire.

ANNEXES

Babine

ARRONDISSEMENT de *Coutances*
 CANTON de *Gorvy*
 ÉCOLES primaires du Diocèse de Coutances.
 COMMUNE de *la Babine*

| NOMS ET PRÉNOMS DES INSTITUTEURS. | Date et N.° de leur Brevet | | Nombres des Éléves. | | MOYENS DE SUBSISTANCE DES INSTITUTEURS. | | | OBSERVATIONS de M. le Curé de la Commune. |
|---|----------------------------|---------|---------------------|-----------|---|---|----------------|--|
| | DATE. | NUMÉRO. | Payants. | Gratuits. | Logement. | Traitement sur le Budget de la commune. | Dotation fixe. | |
| 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |

Le peu des habitants et le menu-est bien-sans-doute paroi un instituteur, mais ce qui nous manque, a-bes-dire l'Etat.

L. Deshoques
C. de l'Église Cath.

Nota. S'il y a des Instituteurs dans la Commune, M. le Curé donnera sur chacun sur les renseignements qui sont demandés par les différentes colonnes du Tableau. S'il n'y en a point, il ne sera pas moins tenu de remplir toutes celles des colonnes auxquelles il pourra répondre, et ne manquera pas d'indiquer s'il a le désir d'y en établir. S'il avait dans sa commune quelque sujet en état d'être Instituteur et qui désirerait trouver un place, il ferait connaître sur cette feuille son nom, son âge, et s'il est breveté. Ce Tableau, ainsi rempli, sera envoyé, pour le premier Septembre prochain au plus tard, à M. le Curé du canton qui l'ouvrira lui-même au délégué spécial, avant le 15 du même mois, avec le relevé de tous les Tableaux partiels de son Canton sur la feuille qui lui est adressée.
 Ces demandes de renseignements ne concernent, comme on le voit, que les Instituteurs.

Le présent Tableau certifié véritable par nous Curé, soussigné.
 A *la Babine* le 30 Août 1824.

L. Deshoques
C. de l'Église Cath.

Annexe n° 2 : Copie du testament des époux JOUAULT en 1828

LA BALEINE

Copie du testament de Charles JOUAULT et Marie LELANDAIS en faveur de La Baleine (1828-1829)

Charles, par la grâce de Dieu, roi de France et de Navarre, à tous, présents et à venir, salut ; faisons savoir que : par devant nous LEFEBURE, notaire royal à la résidence et au canton de Gavray, soussigné ;

L'an mil huit cent vingt-huit, le vingt-sept Janvier, en la commune de Labaleine, au domicile de monsieur Denis Auguste DESHOGUES, curé de la dite commune de Labaleine ;

Sont comparus, monsieur Charles JOUAULT et madame Marie LELANDAIS, son épouse, de lui dûment autorisée à l'effet de ce qui suit, propriétaires vivants de leurs revenus, demeurant et domiciliés dans la commune de Saint Denis le Gast, exposent :

Monsieur JOUAULT, âgé de soixante-sept ans et la dame son épouse âgée de cinquante-sept ans, sans postérité, et n'ayant pour héritiers que des collatéraux éloignés ;

Qu'ils ont une fortune de plus de cent mille francs de capital dans le département de la Manche, et elle se consiste en deux manufactures ou usines à papier, situées dans les communes de Labloutière et Saint Denis le Gast, avec plus de seize hectares (quatre-vingt vergées) de terre qui en dépendent, et une terre de vingt-quatre hectares (cent vingt vergées) sis dans la commune de Labaleine ;

Monsieur et Madame JOUAULT sont les principaux propriétaires du pays et ils ne doivent leur fortune en majeure partie, qu'à leur travail et à leur économie, à leur industrie et collaboration communes.

A ce titre, et quoique la Loi ne fasse pas de distinction des fortunes et des propriétés que chacun peut avoir, ils croient cependant être plus libres de disposer à leur gré de leurs biens que s'ils les avaient recueillis de succession avec d'autres héritiers qui y auraient un droit de regard ;

Sous ces conditions, ils ont déjà donné des cloches à l'église et commune de Saint Denis le Gast, lieu de leur domicile, et cette donation a été acceptée et a eu l'agrément du roi par une ordonnance qu'il a rendue aux conditions imposées par monsieur et madame JOUAULT ;

Depuis, ils ont acquis une belle terre à Labaleine, qui est une des meilleures propriétés de cette commune et ils désiraient en faveur de cette paroisse qui n'offre pas de grandes ressources, y faire une donation utile et nécessaire, non seulement dans l'intérêt particulier de la commune de Labaleine, mais encore dans celui des communes de Saint Denis le Gast, Mesnil Bonant qui l'avoisinent ;

Voici ce que propose monsieur et madame JOUAULT :

- 1 qu'il y ait un ecclésiastique, maître d'école, en leur commune de Labaleine, qui dira tous les jours de Dimanches et fêtes de la Vierge (l'Assomption, la Nativité, la Conception, la purification et l'Annonciation) la messe matinale à l'église de Labaleine, pour et à l'intention des fondateurs ;
- 2 qu'il instruira et tiendra aussi gratis l'école des garçons pauvres de Labaleine, en d'autres termes : établissement d'école de charité de garçons jusqu'à leur première communion ;
- 3 que le dit ecclésiastique instruira aussi gratis jusqu'à leur première communion, les garçons du fermier qui occupera la terre de Lamazure appartenant aux fondateurs ;
- 4 que les messes seront annoncées par le prêtre le Dimanche précédent, et que les fondateurs seront recommandés aux prières à chaque messe ;
- 5 que cet ecclésiastique sera tenu d'aider à faire l'office tous les jours de Dimanche et fêtes ;
- 6 que l'église et fabrique de Labaleine fournira à ce prêtre les ornements et luminaire nécessaires pour dire sa messe ;

a ces conditions, monsieur et madame JOUAULT paieront à cet ecclésiastique, annuellement, le fonds et nombre de cinq cent francs de leurs droits prévus et d'imprévus, portable à son domicile de Labaleine ;

Les époux JOUAULT, l'un de l'autre dûment autorisés donnent cette rente par donation entre vifs et dans la meilleure forme que pareille donation puisse valoir à l'ecclésiastique instituteur, en faveur de la commune, trésor et fabrique et église de Labaleine, à qui elle appartiendra toujours autant que les conditions ci dessus imposées seront fidèlement exécutées ;

Les dits commune, trésor, fabrique et église de Labaleine seront propriétaires des dits cinq cent francs de rente du jour de l'homologation de la présente par le gouvernement, et les arrérages commenceront à courir sur le compte des dits monsieur et madame JOUAULT du jour de l'installation du prêtre instituteur dans la commune de Labaleine.

Cette rente sera payée en deux termes par parties égales (Noël et Saint Jean Baptiste) et son capital est fixé à la somme de dix mille francs ;

Le premier arrérage de cette rente sera payé au prorata, le jour d'un des termes ci-dessus, à partir du jour de la dite installation et versé de terme en terme d'an en an jusqu'à l'amortissement qui pourra en être fait toutes et quantes fois au dernier vingt, en payant tant le capital que les arrérages, prorata et autres accessoires de droit qui pourraient être encourus à cette époque. L'amortissement de la rente ci-dessus ne pourra s'effectuer jamais avant le délai de dix ans du jour de l'homologation dont il s'agit.

Monsieur et madame JOUAULT affectent spécialement et conventionnellement au paiement et faisance de la dite rente une terre à eux appartenant, nommée Lamazure, de contenance de vingt-quatre hectares, située dans la

commune de Labaleine, se consistant en bâtiments à divers usages, cour jardins légumiers et à pommiers, terre labourable, prés et jannières.

Ces immeubles restent hypothéqués à la garantie de la rente prédite et de l'exécution du centime en ces présentes ;

Mais si la commune de Labaleine après avoir reçu l'autorisation de cette donation ne satisfaisait pas aux obligations imposées, c'est à dire, tenir l'école et dire la messe les jours indiqués, ce qui serait avantageux pour la commune de Labaleine, celles de Sourdeval, La Haie Comtesse, Saint Denis le Gast, Mesnil Bonant, Montaigu, Mesnil Hue, et autres qui l'entourent, et ce qui dispenserait en quelque sorte d'un vicaire, alors l'exigibilité de la rente ne pourrait avoir lieu, car il serait injuste de payer une rente qui se donne PRO DEO, si les conditions ne s'exécutaient pas ;

Si cependant la commune de Labaleine restait quelque temps sans pouvoir se procurer un prêtre qui voulut remplir les charges et fonctions ci-dessus pourvu que le délai n'excéda pas un an de vacance, alors monsieur et madame JOUAULT sont d'accord et consentent que pendant ce dit délai l'ecclésiastique instituteur soit remplacé par un laïque qui tiendrait l'école et que monsieur le curé de Labaleine dirait les messes dans le courant de la semaine le jour qu'il l'annoncerait à sa propre messe ;

Il est observé que cette faculté ne pourra avoir d'effet qu'autant que la commune de Labaleine se trouverait dans l'impossibilité de se procurer un prêtre qui voulût accepter la proposition faite par monsieur et madame JOUAULT, et comme il est prédit, ce délai ne pourrait excéder un an tant à partir du jour de l'homologation, que la cessation des fonctions du prêtre qui aurait déjà pu les exercer à Labaleine, passé quelque temps, monsieur et madame JOUAULT ou ayant cause ne seraient point tenus de payer la dite rente qui reverserait à leur bénéfice.

Au présent sont intervenus :

- 1 monsieur Pierre Nicolas DUPONT, chef de bataillon, officier des ordres royaux de Saint Louis et de la légion d'honneur, vivant de ses revenus, domicilié à Coutances, président de la fabrique de Labaleine ;
- monsieur Pierre LEGRAND, propriétaire, cultivateur et maire de la commune de Labaleine, y demeurant et domicilié ;
- sieur Charles LEBARGY, cultivateur et marchand, demeurant et domicilié Labaleine, trésorier de la fabrique de la dite commune;

Lesquels, chacun en leur qualité, ont accepté l'effet de la présente donation dans tout son contenu, en ont remercié monsieur et madame JOUAULT, avec gratitude et se sont obligés à l'entretien de toutes les conditions qu'elle renferme, sans jamais aller au contraire, sauf à eux ci de pouvoir obtenir l'homologation du gouvernement.

Dont acte aux frais de la commune de Labaleine.

Fait et passé en présence de messieurs Gilles BLOUET, ancien notaire, vivant de son revenu, et Jean Baptiste HUE, vivant de son bien, demeurant et domicilié à Labaleine, témoins qui ont signé avec les dits époux JOUAULT, tous les autres comparant et nous dit notaire, lecture faite.

Signés à la minute JOUAULT, Marie LELANDAIS, Pierre LEGRAND, DUPONT, Charles LEBARGY, trésorier, BLOUET, Jean HUE et LEFEBURE, notaire.

Enregistré à Gavray le 02 Février 1828, Folio 20, recto en 2, reçu 1 franc 10 centimes, dixième compris ; signé GRITTON.

Accepté devant notaire de Gavray, le 29 Mars 1829.

Annexe 3 : Copie du document original du 25 mars 1843, issu des registres de la Fabrique de La Baleine reprenant les modalités de l'accord pour la construction d'un bâtiment d'école de garçons à La Baleine

Copie mot pour mot, de la délibération portée
Sub le grand registre de la mairie. Sous la date
du vingt cinq mars Mil huit cent quarante trois
delivrée par M^r Pierre Dupont Maire à
M^r Cirou Curé de la Baleine.

D'un mil huit cent quarante trois le vingt cinq mars.

Entre la commune de la Baleine représentée par M^r Dupont
son maire agissant en présence et de l'approbation de M^r M
vintant adjoint, Pierre Provost, Guillaume Laouille, Nicolas
Le Dracq, Antoine Le Dracq et Dupont lesdits membres
du conseil municipal. D'une part.

Et la fabrique représentée par M^r M^r Sulpice
allain desservant de la commune, Pierre Dolley, André
Laouille, François Guisney membres de la fabrique a
été convenu et arrêté ce qui suit.

Article 1^{er}

L'école à construire pour la commune sera établie sous
le terrain à l'ouest du presbytère et dans le prolongement
de ce bâtiment à partir du pignon ouest actuel.

art 2.

Il sera menagé dans la nouvelle et dans la partie contigue au
presbytère vers le nord un petit office qui formera la dépendance
du presbytère au rez de chaussée, parce que la superficie de
ce petit bâtiment restera une dépendance de l'école; cet office
aura 4 mètres 50 centimètres de longueur de l'est à l'ouest
et 2 m 50 de largeur.

art. 3.

en construisant l'école on ne pourra établir aucun
fenêtre en vue directe; mais on pourra établir des
grilles à la hauteur et selon les prescriptions de la loi;
il est stipulé en plus outre que le verre sera de poli;

art. 4.

le vieux bâtiment ayant servi de boulangerie formera une dépendance de l'école.

art. 5.

M^r le Curé et ses Successeurs auront le droit d'accéder à l'église
et le cimetière par un sentier d'un Mètre libre de largeur
qui sera menagé à l'ouest du terrain dépendant de l'école.

art. 6.

Les cours au midi du presbytère et de l'école seront
divisés par une ligne Droite dont le point de départ
et d'arrivée seront pris le premier à un Mètre 50^c
vers l'ouest de la partie extérieure du pignon ouest du
presbytère et le second à un Mètre 50^c est vers ouest
de la partie extérieure de la grille au même orient
de la Barrière d'entrée actuelle du presbytère.

art. 7.

la commune devra compléter l'isolement du pignon
ouest du presbytère et réparera le canal sus nori
en même temps qu'elle prolongera ce canal en face de
l'école.

art. 8.

pour le service des dépendances du presbytère, M^r le Curé
et ses Successeurs auront le droit d'accéder les dépendances avec
charue et charrette par la voie qui sera établie à cet
effet vers le cimetière.

art. 9.

Le petit terrain acheté du Sieur Fontenay formera une dépendance du presbytère, mais bien entendu que le chemin du pont de la Pralme à Hambye sera établi sans indemnité conformément à la direction qui sera donnée par l'administration.

art. 10.

Les planches de la Salle à manger du presbytère actuellement en pierre sera remplacé par un planches en bois et les conduits appropriés.

Le présent a été arrêté par établis les limites des propriétés respectives et parce que toutes les parties ont reconnu que c'était le moyen le plus efficace de concilier les intérêts de chacune d'elles.

fait double et signé après lecture les jours et au que dessus sur le registre de la mairie suivant les signatures.

Certifié conforme par le Soussigné.

Je soussigné, Curé de Sabaline, certifie avoir
eu connaissance de la transaction ci-dessus et qu'elle
a été déposée sur le registre des délibérations du Conseil.

C. M. M.

N^o 5

2^e p. rem. le 19 juin 58.

Conférence Ecclésiastique
de 1867.

Docteur de Gaoray.

Paroisse de La Basine.

Doyenné de Garay.

Paroisse de La Bataine.

Histoire religieuse

Depuis le mois d'Août 1807, jusqu'au
mois d'Août 1862.

No.

Ce moyen, à augmenter le mobilier de l'Église de
plusieurs Ornaments, de trois Chaises noires, d'une
Chaise noire et d'un Vray mortuaire.

Il fut don d'un Chape rouge avec Cornuelli,
et d'un Estensoir en argent.

Le temporel de la Cure, et notamment le
Jardin, s'améliora aussi considérablement, sous son
Administration.

Il fut planté des premiers dans la
Cimetière, et aussi dans un petit plan de jardins
de la Cure.

Tout le Spirituel, M. Cirou fit, en
faveur de ses Paroissiens, une œuvre de zèle
très importante. Il leur accorda le bienfait
d'une messe, dont il supporta seul la dépense.

Sous le S. I.^{er}, Personnel, nous avons encore
à dire quel furent les prêtres qui remplirent
la fonction d'Instituteur, à La Balaise, depuis
1836. A cette époque, c'était M. Klappeler qui
occupait la place. Il arriva au mois de juin 1856,
et partit à la fin de la même année.

Il eut pour successeur, M. Leboulangier, qui
demoura jusqu'en 1863, et fut remplacé par
M. l'Abbé Foussey, aujour'hui en fonction.

Avant M. Foussey, le pensionnat
de La Balaise consistait en 11 élèves et
avait peu de réputation.

Il se développa promptement et se fit

Connaître au long, surtout au bout de quelque
 années, lorsque les nouveaux Bâtimens, qui
 composent l'Établissement, furent construits,
 et fournis à M. Fétouzey, & augmentés le
 Nombre de ses Elèves. Bientôt, cependant, les
 nouveaux Bâtimens eux-mêmes furent insuffisants, et
 il fallut louer des appartemens voisins.

Pendant près de 40 ans, le pensionnat
 de La Rochelle Compta de 60 à 70 Elèves,
 non seulement de paroisse voisine, ou du
 Canton, mais encore de paroisse plus éloignée
 et même étrangère au Diocèse.

Le zèle et le dévouement sans borne de
 M. Fétouzey, furent la cause principale de
 ces progrès si rapides. Il sut gagner la confiance
 de sa famille, par l'affection et l'attachement
 qu'il montrait pour ses Elèves, et par la
 générosité et le désintéressement avec
 lesquels il le traitait.

Le zèle et la solennité qu'il donna
 à sa Distribution de prix, contribuèrent
 aussi beaucoup à ^{développer} la réputation de
 son Établissement. On peut dire qu'elle
 étoit aussi solennelle que dans les
 Établissements Diocésains.

Un personnage de distinction étoit appelé
 à ^{les} présider. M. Féret, Secrétaire Général,

M. Gilbert, vicaire Supérieur du Petit-Séminaire
 M. Joret, Chanoine Cathédrale, M. Blouet,
 Président du Tribunal Civil, ont daigné
 répondre à cet appel.

La musique de Granville est venue
 plusieurs fois égayer ces fêtes. La musique
 instrumentale se joignait à la musique
 vocale.

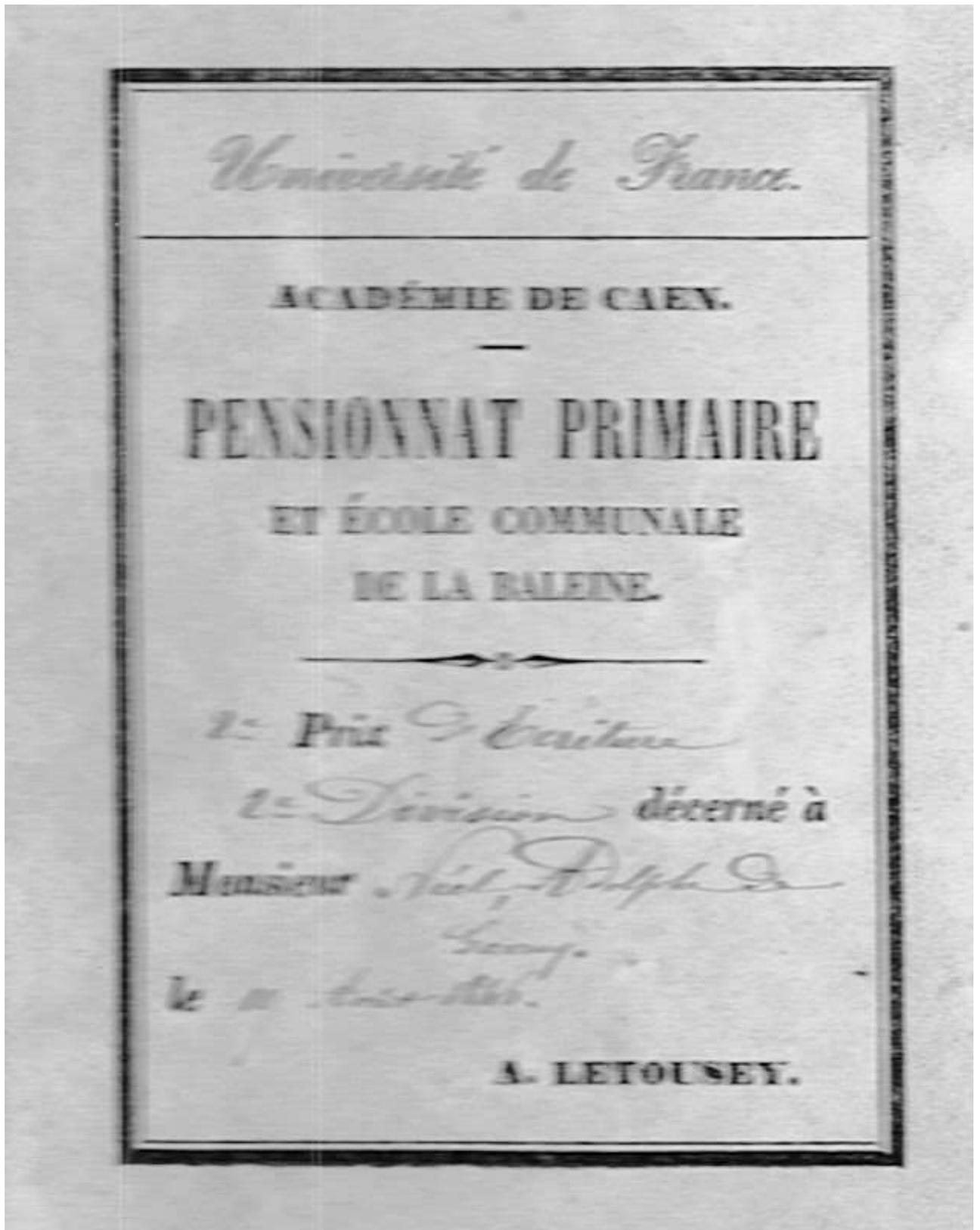
Et puis, ce qui donnait encore plus
 d'éclat à ces solennités, c'était le concours,
 la multitude de peuple qui venait de
 toutes parts, pour assister à la fête.

Je pensais qu'avec M. l'Abbé Fetouzey
 demeurera florissant, jusqu'en 1860, époque
 à laquelle il annonça publiquement, dans une
 distribution de prix, qu'il ne recevrait plus
 un aussi grand nombre d'élèves, et qu'il priait
 les familles de porter leur regard d'un
 autre côté.

Cependant il en conserva encore quelque
 peu, et même jusqu'à une vingtaine, pendant
 plusieurs années. Il atteint jusqu'à ce
 nombre aujourd'hui.

Si M. l'Abbé Fetouzey se retire, comme
 il en a toujours l'intention, je pense mal
 de la future le bonjour au moins, à moins
 que M. l'abbé ne veuille bien le relever.

Annexe 5 : Copie du certificat de distribution des prix de Rodolphe NEEL en 1846



Annexe 6 : EXPLOITATION DES ROLES TRIMESTRIELS DE LA RETRIBUTION SOCOLAIRE ENTRE 1869 ET 1875

| | ECOLE DE GARCONS | | | | | ECOLE DE FILLES | | | | |
|------|---|------------------------------|-------------------------------|-------------------------------|-------------------------------|---|------------------------------|-------------------------------|-------------------------------|-------------------------------|
| | Instituteurs | 1 ^{er} trimestre | 2 ^{ème} trimestre | 3 ^{ème} trimestre | 4 ^{ème} Trimestre | Institutrices | 1 ^{er} trimestre | 2 ^{ème} trimestre | 3 ^{ème} trimestre | 4 ^{ème} trimestre |
| 1869 | Abbé Cervelle | | | | 25 (25P) | Mlle Aubert Mlle l'Héritier (4 ^{ème} tri) | 12 (7P) | 12 (7P) + (4EC) | 11 (7P) | 11 (7P) |
| 1870 | Abbé Cervelle | ? + (5EC) | 18 (12P) + (4EC) | 16 (10P) + (2EC) | 16 (10P) + (2EC) | Mlle L'héritier | 12 (8P) | 11 (7P) | 7 (5P) | 9 (5P) |
| 1874 | Abbé Lemarquand Abbé Delaroche (4 ^{ème} tri) | 20 (12P) | 18 + (4EC) | 16 (11P) | 24 (16P) | Mlle Lecomte | 12 (8P) | 11 (7P) | 10 (7P) | 10 (7P) |
| 1875 | Abbé Delaroche | | 25 (14P) | 29 (18P) | 20 (9P) | Mlle Lecomte Mlle Hennequin (3 ^{ème} et 4 ^{ème} tri) | 11 (7P) | 11 (7P) | 8 (5P) | 9 (6P) |

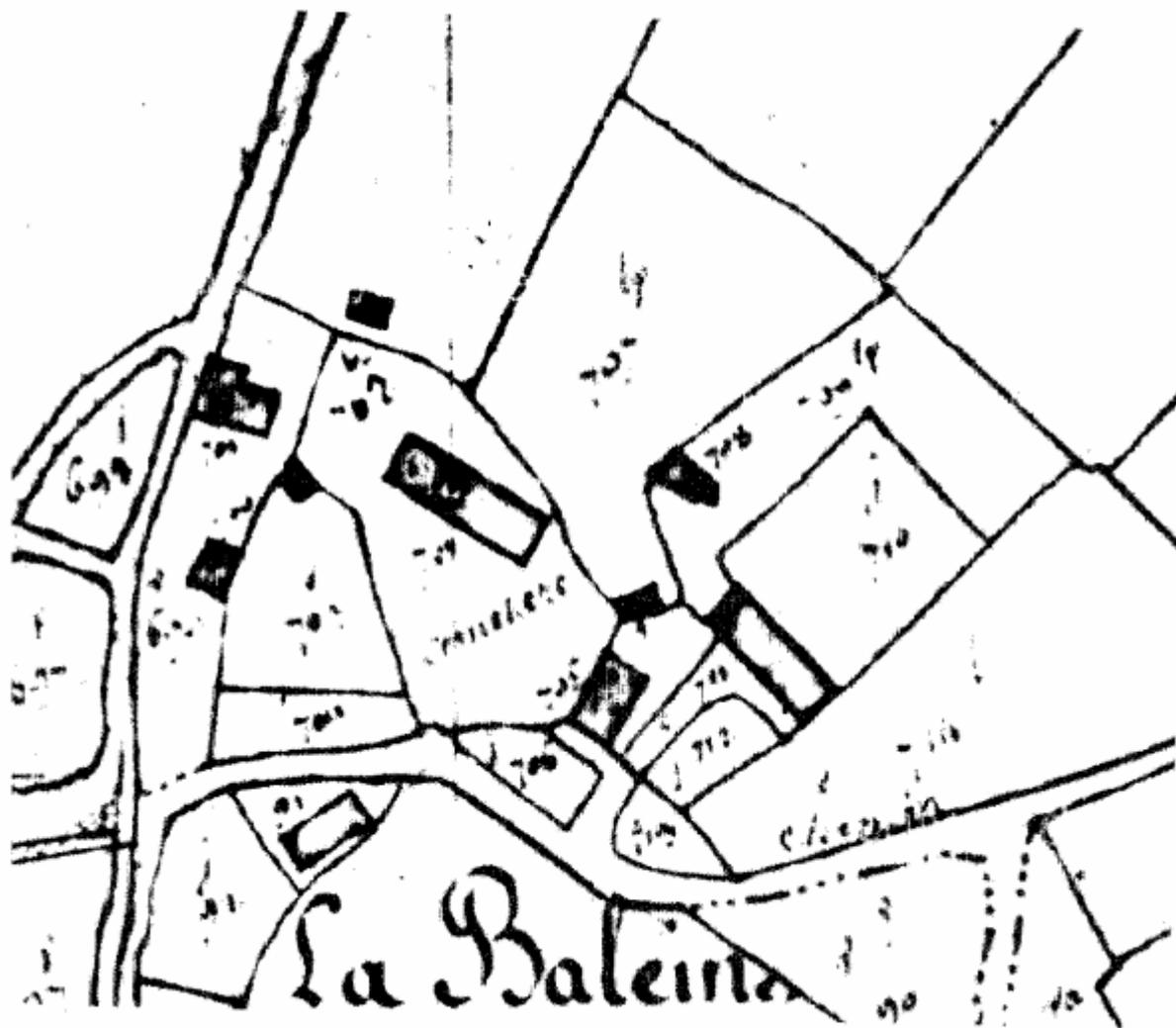
Les chiffres entre parenthèses avec P, indiquent le nombre d'élèves qui paient la rétribution scolaire. Les chiffres entre parenthèses avec la mention EC, indiquent le élèves extérieurs à la commune qui se rajoutent au premier chiffre. Par exemple pour le deuxième trimestre 1870 nous avons 18 élèves de la commune dont 12 paient la rétribution scolaire, auxquelles s'ajoutent 4 élèves extérieurs à la commune. Ces élèves extérieurs à la commune habitent soit Saint Denis le Gast , soit Hambye et l'école de La Baleine était plus proche que celle de leur commune.

EVOLUTION DE LA POPULATION DE LA BALEINE

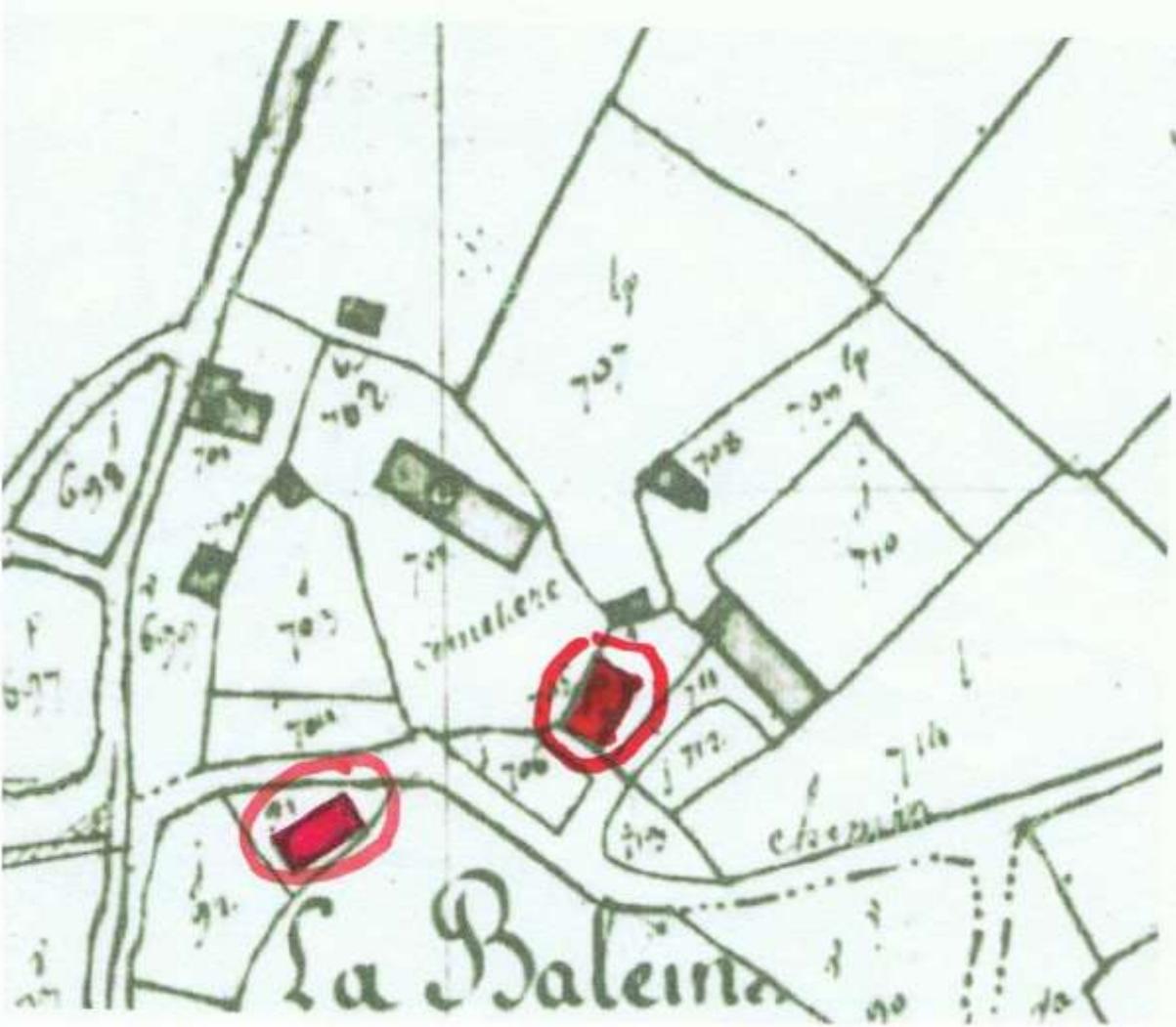
| | | | | | | | | |
|------|------|------|------|------|------|------|------|------|
| 1820 | 1851 | 1861 | 1866 | 1872 | 1876 | 1881 | 1901 | 2013 |
|------|------|------|------|------|------|------|------|------|

| | | | | | | | | |
|------------|------------|------------|------------|------------|------------|------------|------------|-----------|
| 540 | 424 | 414 | 375 | 303 | 278 | 272 | 249 | 92 |
|------------|------------|------------|------------|------------|------------|------------|------------|-----------|

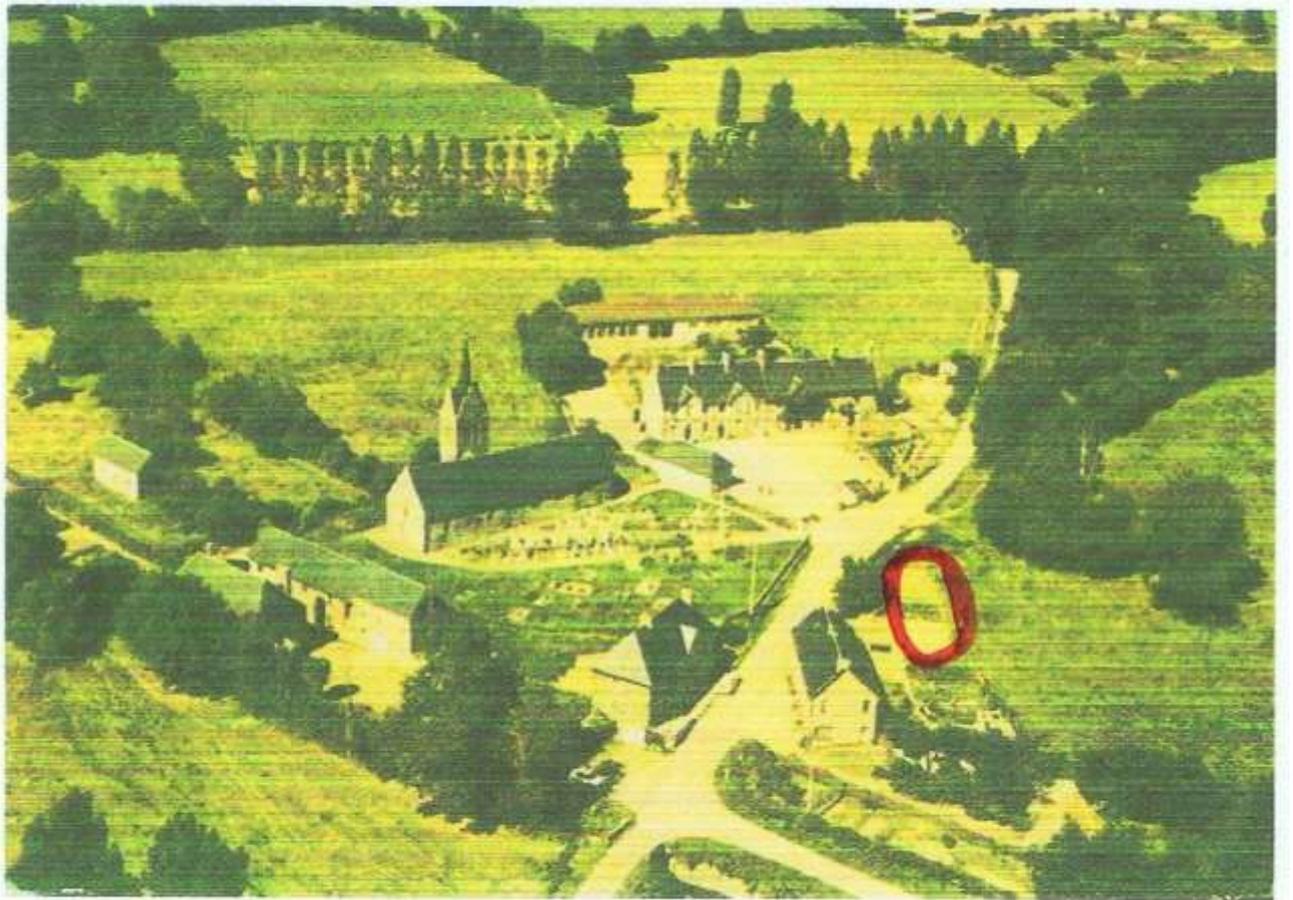
Annexe 7 : Plan cadastral du bourg (cadastre Napoléon de 1823)

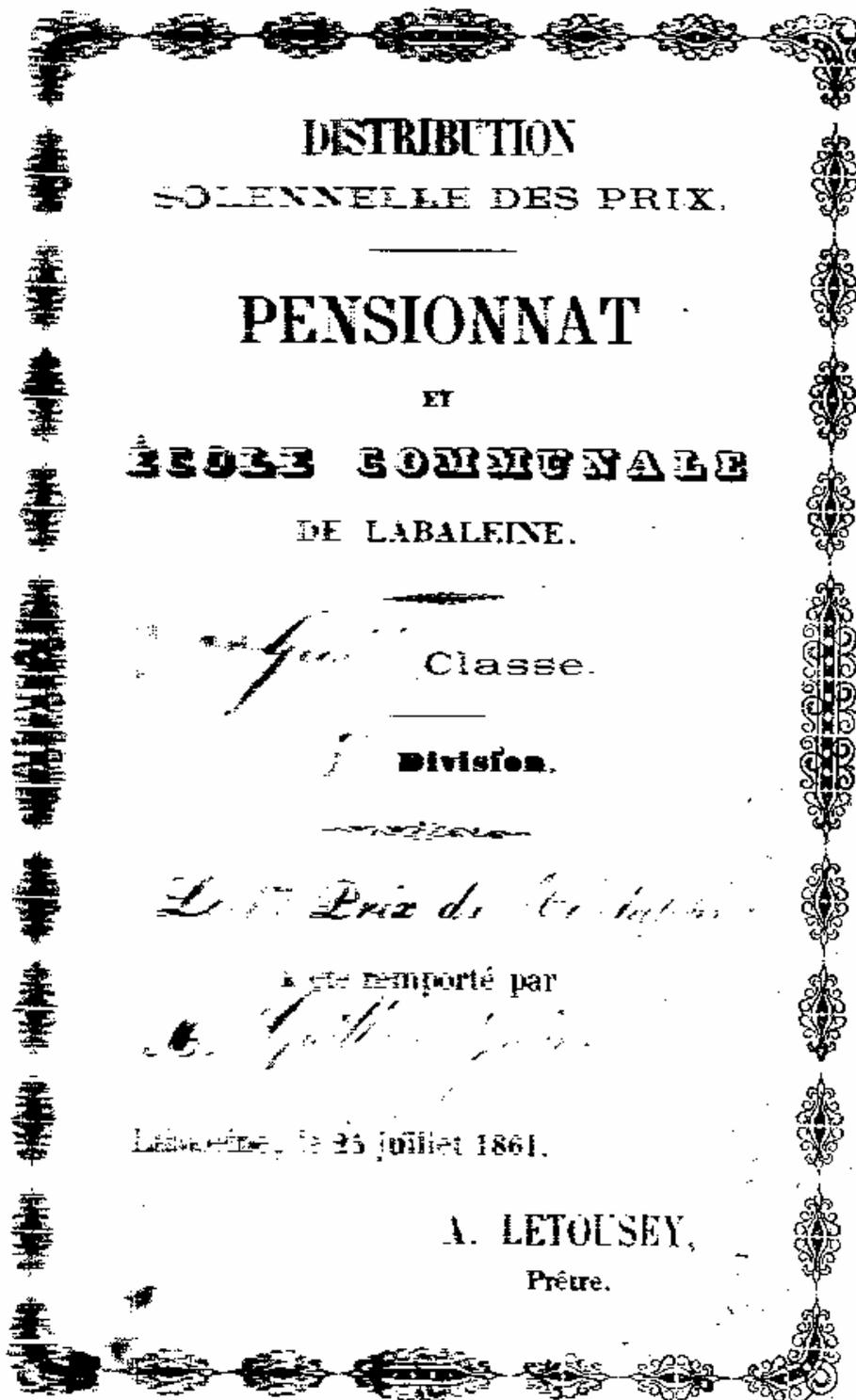


Annexe 8 : Bâtiment figurant sur le cadastre Napoléon de 1823 qui aurait pu servir de dortoir et de réfectoire pour le pensionnat



Annexe 9 : Photo aérienne laissant apparaître les traces de fondation d'un bâtiment





DISTRIBUTION
SOLENNELLE DES PRIX.

PENSIONNAT
ET
ÉCOLE COMMUNALE
DE LABALEINE.

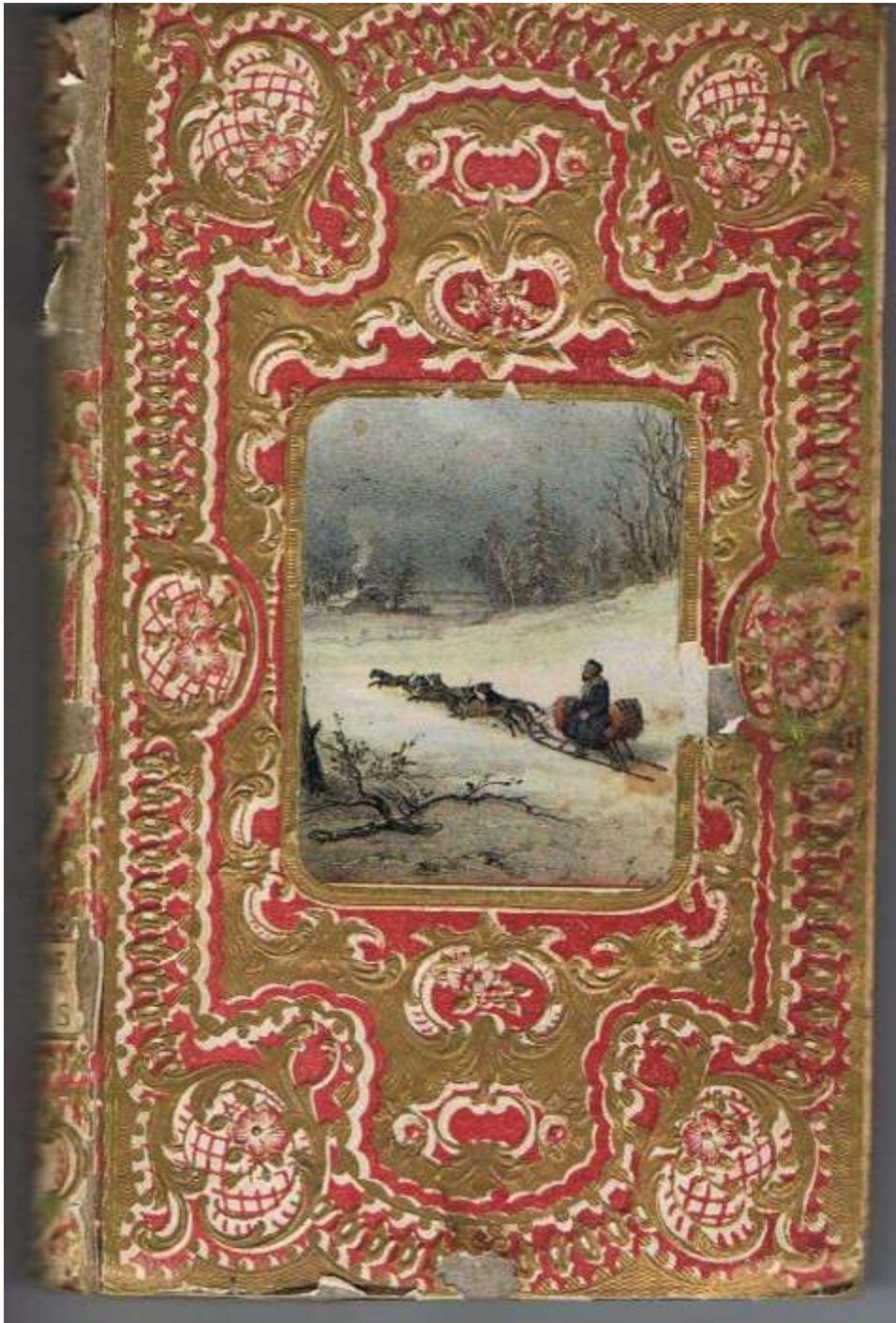
Jules Classe.
I Division.

Le 1^{er} Prix de la lecture
a été remporté par
J. Guillard

Labaleine, le 25 juillet 1861.

A. LETOUSEY,
Prêtre.

Annexe 11 : Couverture du livre de prix reçu par Jules GUILLARD le 25 juillet 1861



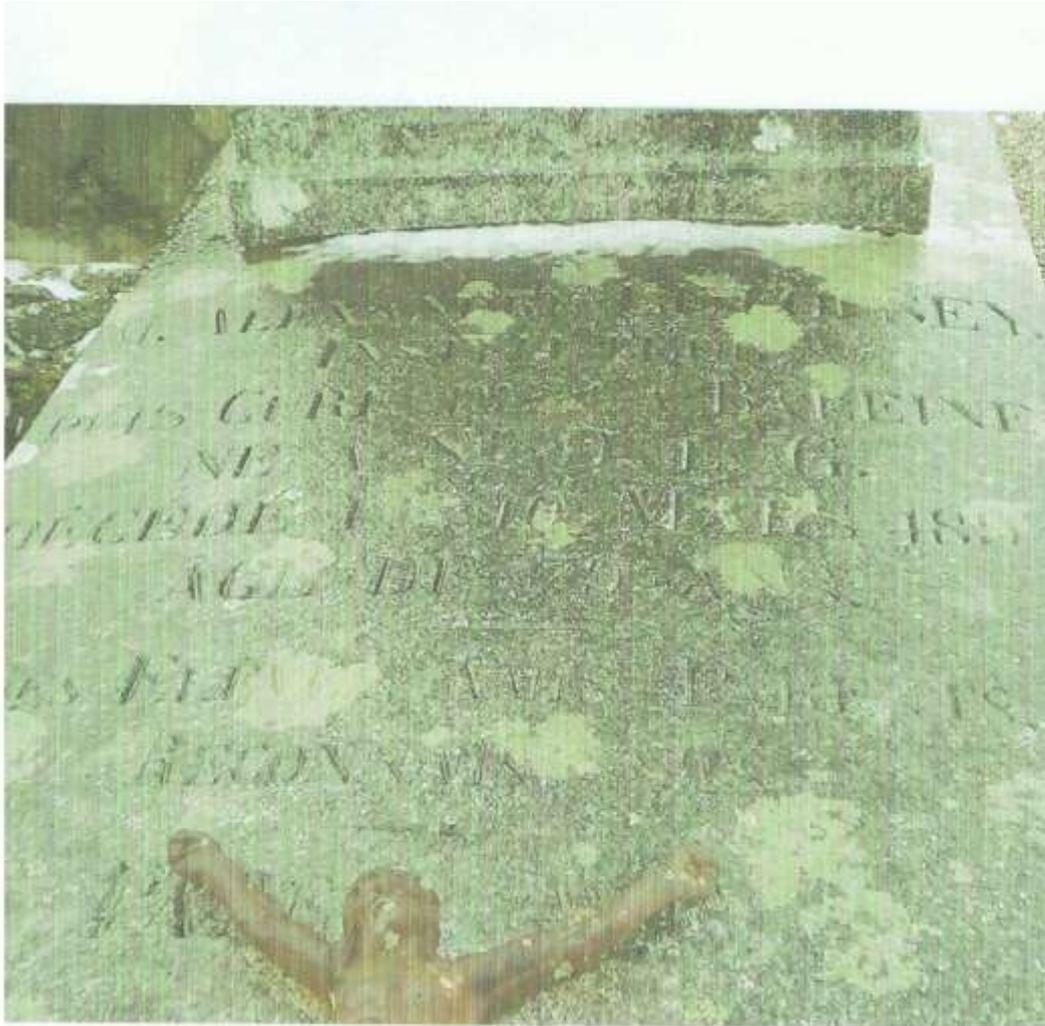
Annexe 11 : tableau synthétisant les traitements de l'instituteur et de l'institutrice. Extrait du registre des délibérations du conseil municipal de la Baleine et des registres de rétribution scolaire

| | INSTITUTEUR | Sous-Maître Adjoint | INSTITUTRICE |
|-------------|--------------------|--------------------------------|---------------------|
| 1861 | 600 | 300 | 300 |
| 1862 | 600 | 300 | 300 |
| 1863 | 600 | 300 | 300 |
| 1864 | 600 | | 300 |
| 1868 | 800 | 500 | 400 |
| 1869 | 900 | 500 | 400 |
| 1870 | 700 | 400 | 400 |
| 1871 | 700 | | 400 |

Annexe 13 : Jules GUILLARD et son épouse Angèle LEPAGE en 1936 (Jules GUILLARD décèdera le 25 avril 1939 dans sa quatre vingt onzième année)



Annexe 14 : Pierre tombale de Alexandre LETOUZEY au cimetière de Saint Denis le Gast



Annexe 15 : Photo de classe de 1947 prise au manoir de La Baleine

